



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Alsace Lorraine

Question écrite n° 39391

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait qu'une association a but politique est un parti politique (ou peut, a tout le moins, être l'une des formes d'un parti politique en Alsace-Lorraine). La loi locale de 1908 sur les associations prévoit un régime d'autorisation préalable et il souhaiterait donc qu'il lui indique si ce régime d'autorisation préalable n'est pas en totale contradiction avec les dispositions législatives entrées récemment en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39391

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1728